



DECISION ADMINISTRATIVE

N°146/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
Devis n°38Vif-2024920-PDA
Fourniture de panneaux lumineux et services associés
Société LUMIPLAN VILLE SAS

Le Maire

DÉCIDE

D'accepter le devis n°38Vif-2024916-PDA de la société LUMIPLAN VILLE SAS, dont le siège social est 1 impasse Augustin Fresnel – 44 800 SAINT HERBLAIN, représentée par Monsieur Alan GOSSARD – responsable commercial, pour la fourniture de 3 panneaux lumineux et services suivants :

Poste 1 : équipement pour un montant de 30 700.00 euros HT,

Poste 2 : services associés offerts.

Soit un montant total de 36 840.00 euros TTC.

Informations complémentaires :

Abonnement 4G soit **180.00 euros HT par an,**

Licence et hébergement du logiciel Lumiplan soit **300.00 euros HT par an.**

De signer le devis n°38Vif-2024920-PDA de la société LUMIPLAN VILLE SAS - annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le **23 SEPT 2024**
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire,



M. GENET